



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission

Question écrite n° 30883

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le discours d'investiture du nouveau président de la Commission européenne. L'absence de référence à l'Europe sociale dans ce discours d'investiture de M. Romano Prodi est particulièrement choquante. Le credo libéral du nouveau président de la Commission européenne est d'autant plus choquant qu'il a été désigné par le Conseil européen dominé par des chefs de gouvernement socialistes ou sociaux-démocrates. Il aimerait connaître le sentiment du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur le discours prononcé par M. Romano Prodi devant la Parlement européen le 4 mai 1999. M. Prodi, ancien président du conseil italien, a été désigné candidat à la présidence de la Commission européenne par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Berlin, les 24 et 25 mars derniers. Suite à cette désignation, et à sa rencontre informelle avec les chefs d'Etat et de gouvernement le 14 avril, Romano Prodi s'est présenté devant le parlement européen, dès le 4 mai, pour y recevoir l'investiture des députés européens. Cette investiture lui a été très largement accordée par 392 voix contre 72, sur la base de son discours, mais aussi de sa personnalité, de son profil politique et de son expérience de chef du gouvernement. Dans sa présentation des grandes lignes de sa « vision » de l'Europe pour les années à venir, M. Prodi a présenté les trois grandes priorités suivantes : la politique extérieure et de sécurité commune et la projection internationale de l'Europe ; la création d'une espace de liberté, de sécurité et de justice ; la relance de la croissance économique en Europe et la lutte contre le chômage. La présentation des différentes orientations que M. Prodi souhaite donner à son action, notamment dans les domaines économique et social, apparaît à première vue équilibrée : M. Prodi souhaite que soient utilisées « toutes les possibilités offertes par le pacte de stabilité et de croissance et les programmes présentés par les Etats membres pour soutenir la demande européenne ». M. Prodi a également insisté dans son intervention pour un « engagement extraordinaire en faveur de la formation de toutes les ressources humaines (...) pour affronter efficacement le problème du chômage ». Ces orientations ont été reprises dans son discours devant le parlement européen, le 14 septembre, lors du débat d'investiture de la commission qui a donné lieu à l'approbation du président et de la commission à une large majorité. La lutte contre le chômage est, en effet, la priorité première de la communauté depuis juin 1997, date à laquelle le Conseil européen, organe politique suprême de l'ordre communautaire, a décidé de réorienter la construction européenne en ce sens. Cette volonté s'est depuis prolongée et amplifiée lors du conseil européen de Luxembourg, en novembre 1997, des conseils européens de Cardiff et Vienne en 1998 et de Cologne en juin dernier. En outre, il appartient à la commission de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions sur l'emploi et le social inscrites dans le traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1er mai dernier. Ainsi, la commission européenne étant au service de l'intérêt général de la communauté et de ses citoyens, on ne peut pas douter que l'emploi et le social seront au coeur de l'action de nouvelle commission présidée par Romano Prodi.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30883

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3374

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6015